

L'horrible forfait du garagiste de Reckem VAN TOURHOUDT

accusé de l'odieux meurtre de sa femme a été livré hier à la justice belge, au poste de La Marlière

Il persiste à maintenir qu'il n'a pas tué sa femme



VAN TOURHOUDT, encadré de policiers, vient d'être remis aux autorités belges.



Le départ de VAN TOURHOUDT pour Ypres, dans la voiture du Parquet de Courtrai.

Henri Van Tourhoudt, accusé d'avoir tué sa femme, dans des conditions particulièrement atroces, a été livré hier, vendredi matin, à la direction de la Belgique.

Contrairement à l'usage, qui veut que les extradés fassent route à pied, de la gendarmerie de Tourcoing au poste de la Marlière, des dispositions spéciales avaient été prises, en la circonstance.

Depuis jeudi, Van Tourhoudt était à la prison de Loos, venant de Chalon. Vendredi, au petit jour, il montait dans la voiture cellulaire, en compagnie d'Adolphe Blaise, 33 ans, réclamé par le Parquet de Bruxelles pour vol, et le convoi, escorté par une garde discrète, arrivait à la gendarmerie de Tourcoing.

Après que toutes les dispositions eussent été prises à la frontière, la lourde voiture reprit son trajet, cette fois, accompagnée de M. Liébaux, adjudant-chef de la gendarmerie de Tourcoing. A 9 h., le convoi entrant sur le territoire belge, où déjà se trouvaient MM. Spilliaert, commissaire divisionnaire aux délégations de la police judiciaire de Gand, et Braet, inspecteur.

Un service d'ordre particulièrement rigoureux avait été disposé autour du bureau de la douane belge, où devait avoir lieu la transmission des documents et l'interrogatoire d'identité.

Assistés de M. Liébaux, Van Tourhoudt, qui paraissait très inquiet, et dont la venue avait été annoncée par des cris hostiles, s'enroula dans la salle à 10 h. 15, rapidement interrogé, tandis que les gendarmes français remettaient aux gendarmes belges, tout l'ivoire du prévenu : un portefeuille, une montre, un stylo et un 47 fr. 10.

Peu de temps après, Van Tourhoudt sortait pour s'embarquer dans une voiture particulière, qui devait le conduire à Ypres.

Deux gendarmes à cheval et des policiers en vélo escortèrent l'auto dans la traversée de Mouscron, tandis que la foule, particulièrement dense, et qui suivait de près ces diverses et rapides opérations, traduisait par des insultes ou violentes réprobation pour l'ignoble crime dont Van Tourhoudt est accusé.

Van Tourhoudt est inculpé de meurtre...

A peine arrivé à Ypres, vers 10 h., l'odieux meurtrier a été entendu par M.

L'élection de Saint-Etienne

Avant le scrutin de ballottage de dimanche prochain, MM. Roux, P.S.F. et Mériaux, P.P.F., se sont retirés en recommandant à leurs amis de « barer la route au communisme ».

M. Foulland, rad. soc., a, d'autre part, retiré sa candidature en demandant à ses électeurs « d'accomplir leur devoir républicain ».

Enfin, M. Robert, S.F.I.O. et Fralising, rép. soc., se sont déstinés pour M. Thibaud, communiste.

Le reste donc en présence M. Raymond Laurent, dém. pop.; M. Thibaud, communiste, et M. Philibert Besson, qui, depuis dimanche, a posé sa candidature.

La procession de la Fête-Dieu s'est déroulée à Munich en présence d'une foule considérable

Munich, 17 juin. — La procession traditionnelle de la Fête-Dieu s'est déroulée jeudi à Munich avec les concours d'une foule très nombreuse. Le cardinal Faulhaber, connu pour sa foi intransigente, a été l'objet de chaleureuses manifestations de sympathie alors qu'il regagnait son palais.

LA XIV^{ème} CONFÉRENCE LAITIÈRE INTERNATIONALE, A LONDRES

La prochaine conférence se tiendra en Belgique Les rapports techniques

La deuxième journée de la XIV^{ème} Conférence laitière internationale à Londres a été consacrée à la discussion des rapports techniques.

Nous donnons ci-dessous un résumé de quelques-uns de ces rapports. Nous en donnerons d'autres dans un numéro suivant.

La protection internationale de la dénomination « laine »
Dès l'année 1932, la délégation française avait présenté à la conférence d'Amsterdam une proposition tendant à interdire l'emploi du terme « laine » et de ses dérivés pour désigner des matières non composées de fibres de la toison du mouton et des animaux dont les poils sont généralement assimilés à la laine.

A ce moment le projet français avait été franchement accueilli. Mais depuis lors, des mesures législatives ont été prises dans divers pays. En France, une proposition de loi de M. Maréchal a été adoptée par la Chambre et se trouve en instance devant le Sénat.

Cette législation interne, en préparation dans les pays affiliés, a besoin d'être coordonnée.

M. Baines, délégué anglais, qui présente un rapport sur cette question, pose les règles fondamentales de cette coordination. Ses conclusions sont les suivantes : il y a divergence sur le projet adopté en France.

L'échange de stagiaires
M. Maurice Dubrulle (France) rappelle que la Fédération laitière internationale a toujours poursuivi une politique de rapprochement des peuples par leurs intérêts et se doit de poursuivre cette œuvre par un nouvel effort dans le cadre de la jeunesse.

Aussi propose-t-il à la Conférence, au nom de la délégation française, de donner son assentiment à une organisation qui aurait pour but de faciliter l'échange de jeunes gens désireux de parfaire leur éducation textile et de développer en même temps leur esprit de collaboration internationale.

A l'heure actuelle, il existe du reste un « gentlemen's agreement » entre la Chambre de Commerce de Bradford et la Société d'Encouragement de Roubaix-Tourcoing pour l'envoi de stagiaires industriels et commerciaux à l'étranger et, d'autre part, une société similaire fonctionne en Allemagne sous l'égide du Comité allemand de la Chambre de Commerce Internationale.

La proposition de M. Dubrulle vise à l'extension de cette organisation.

Le régime douanier des fibres synthétiques
Jusqu'à présent les méthodes tarifaires de la plupart des Etats n'ont pas donné de position douanière particulière aux fibres synthétiques.

L'emploi plus développé de ces fibres en mélange avec la laine tend nécessairement à une tarification spéciale.

Le rapporteur, M. Low-Beer, délégué tchécoslovaque, réclame cette tarification spéciale et estime qu'elle ne frappe pas les produits naturels.

La délégation française a tenu à prendre contact avec l'industrie de la soie et du coton avant de se prononcer sur cette délicate question.

Les modifications à apporter au système des ventes en Nouvelle-Zélande
Le rapport de M. Scheller (Hollande)

Le système des ventes en Nouvelle-Zélande a été discuté pendant la première journée de la conférence.

BELGIQUE A RONCO LA RÉCEPTION SOLENNELLE DE LA « JEANNE D'ARC »

Une belle manifestation de sympathie envers M. Emile Verbeke, moniteur-chef

Le lieutenant-général Carbonnelle, organisateur de la fortification du territoire, prend sa retraite.

Le lieutenant-général Carbonnelle, un des plus éminents officiers du génie, va prendre sa retraite le 1er octobre prochain. C'est lui qui, après une brillante campagne pendant la guerre, présida à la modernisation des positions fortifiées de Liège et de Namur et fit ériger les diverses lignes de fortins de Maseyok à Arlon, le long de la frontière de l'Est. Il établit aussi les plans de la tête de pont de Gand. Pendant plusieurs années, il assumait, sans repos, la fortification du territoire.

Le lieutenant-général Denis, ministre de la Défense nationale, a désigné provisoirement le général Michelet pour remplir les fonctions d'inspecteur général du génie.

C'est un technicien de très grande valeur. Il est né en 1880.

Trois personnes sont mortes à Bruges après avoir mangé des moules empoisonnées
Une enquête est ouverte à la suite de faits troublants. Un habitant de Lissewaghe, M. Alphonse Lambert, est mort dimanche soir, deux heures après avoir mangé des moules qu'il avait pêchées le même jour dans le canal de Bruges à Zeebrugge.

Neuf membres de sa famille, quatre enfants, tous domiciliés à Bruges, avaient mangé de la même provision de moules et se trouvaient aussi gravement indisposés.

Précédemment, un habitant de Saint-André et un écolier de Bruges, avaient succombé, aussi, après avoir mangé des moules.

Le parquet de Bruges a ordonné aussitôt une enquête qui est dirigée par M. le juge d'instruction Moenecky.

Le docteur Deschervel, assisté du docteur Peeters, chimiste, a procédé à l'autopsie du corps de Lambert, et, les deux experts sont arrivés à la conclusion que les moules consommées étaient toxiques.

Les neuf victimes encore en traitement souffrent toutes de fièvre.

Les magistrats instructeurs se montrent très préoccupés des suites de cette affaire et un appel a été lancé, invitant les habitants de la région et les touristes à s'abstenir de manger des moules provenant du canal.

Deux jeunes enfants périssent carbonisés dans une porcherie où ils jouaient à Yzendyke
A Yzendyke, dans la porcherie de Camille Moerhout, l'enfant de celui-ci, le petit Carol, 2 ans et demi, et son camarade, le fils de Boerman, Antoine, un bambin de 3 ans, jouaient, à l'insu de leurs parents, Soudain, on remarqua que la porcherie se trouvait en flammes.

Quand on réussit à éteindre le feu, on découvrit, parmi les débris, les cadavres carbonisés des deux petits.

On suppose que les pauvres gosses auront mis le feu à la paille en jouant avec des allumettes.

Un commissaire de police est arrêté pour trafic de fausses pièces d'identité
Depuis un certain temps, on constatait dans l'arrondissement de Charleroi, que de nombreux étrangers dont l'expulsion avait été décidée étaient porteurs de cartes d'identité régulières émanant de la commune de Leval-Trahegnies.

Un de ces étrangers fut arrêté. Il avoua à la police judiciaire de Bruxelles qu'il avait obtenu sa pièce d'identité du commissaire de police de Leval-Trahegnies, moyennant une somme de 1.100 francs.

La police judiciaire de Bruxelles se rendit immédiatement, dans cette commune où le commissaire, Florimond Deschamps, 62 ans, fut longuement interrogé et transféré à Charleroi. Vendredi, il a été mis sous mandat d'arrêt.

Une sage-femme, détenue, brûle la politesse à ses gardiens à Saint-Quentin et se réfugie en Belgique

Nous avons signalé dernièrement l'incarcération d'une sage-femme Mme Visbecq, de Saint-Quentin, qui défraya, il y a quelques années, la chronique judiciaire avec de retentissants procès de dommages de guerre.

Son avocat ayant demandé la mise en liberté provisoire de sa cliente, la prévenue avait comparu lundi, devant la Cour d'appel d'Amiens, qui maintint la prévention en détention.

Or, tandis qu'encadrée de deux policiers, Mme Visbecq regagnait, jeudi, le palais de Saint-Quentin, arrivée au buffet de la gare de cette ville, elle parvint à briser la politesse à ses gardiens et se fit emmener, en taxi, à L'Ontario.

La sage-femme, qui est une auto qui lui conduisit en Belgique et c'est d'une ville belge que le soir même, Mme Visbecq téléphona à Saint-Quentin.

L'extradition de cette prisonnière de guerre, elle pense, paraît-elle, à 130 kilomètres sans doute demandée, et l'on constatera que sa fuite équivaut à un aveu des actes pour lesquels elle était emprisonnée.

Pendant leurs dépositions, celle-ci ricane et hausse les épaules.

M^{lle} Guichner

« Si tu veux, j'ai une poudre qui ne laisse pas de traces... » aurait dit à ce témoin la veuve Becker

On entreprend ensuite l'examen du cas de M. Guichner, que la veuve Becker est accusée d'avoir tenté d'empoisonner. La femme du récapitulé vient déclarer qu'un jour, pendant plusieurs jours, Becker, celle-ci, sachant que les époux ne s'entendaient pas toujours, a dit : « Si tu veux, j'ai une poudre qui ne laisse pas de traces; on se assure, comme de mort naturelle... »

Le président demande à la déférée si elle n'a pas de questions à poser à ce sujet.

L'accusée répond elle-même et part d'un large éclat de rire : « Il vaut mieux non, M. le président. »

M. Guichner

M. Guichner est ensuite entendu. Il déclare qu'il fut un soir une tasse de thé préparé par la veuve Becker et qu'il fut mangé pendant plusieurs jours.

Plusieurs témoins viennent déclarer que lorsque la veuve Becker exploitait le magasin qu'elle avait ouvert avec son mari, elle n'était pas souvent avec ses clients et s'absentait ses affaires.

La séance est levée à 13 h. 30.

LE DÉFILÉ DES TÉMOINS AU PROCÈS DE LIÈGE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le défilé, monotone, des témoins, s'est poursuivi vendredi et la veuve Becker, comme on le verra ci-après, n'a pu fournir davantage que les jours précédents, la moindre preuve raisonnable, celle de l'existence de la mort de sa fille. Elle a soit de la vérité de ses affirmations.

En ouvrant la séance, le président annonce qu'il a communiqué au parquet, pour l'ouverture d'une enquête, une lettre anonyme, accusant de « goujaterie » un des magistrats de la Cour d'assises.

M^{lle} Daumens ? Non, c'était M^{lle} Dalhem...
On repaire ensuite de M^{lle} Daumens. L'accusée a déclaré s'être trouvée un jour, place Saint-Lambert, à Liège, avec deux femmes dont l'une était M^{lle} Daumens et l'autre M^{lle} Valée. Celle-ci comparait et déclare avec force que le pseudo « Madame Daumens » n'était autre que M^{lle} Dalhem, veuve Houy. Celle-ci est interrogée à son tour. Elle confirme les dires de l'autre témoin. « M^{lle} Daumens » reste donc introuvable.

M. Castadot
M. Castadot, mari de la première victime dont on impute la mort à l'accusée, dépose ensuite. Il fut très lié avec l'accusée et en sa qualité d'agent de la Sûreté, il fut chargé de faire l'enquête au sujet de la mort de sa femme.

Le témoin dépose avec calme. Il rappelle que sa femme et la veuve Becker étaient constamment d'accord à l'occasion d'une vente de canaris. Puis il raconte ce qu'il sait de l'ex-ménage Becker, de la mort de M. Becker et du genre de vie que menait l'accusée. Le président interroge ensuite sur les circonstances de la mort de sa femme.

« Quand ma femme est devenue souffrante, dit-il, j'ai définitivement pu admettre qu'elle soit aussi malade d'une simple indigestion. Aussi ai-je fait venir des médecins en consultation. »

Un des médecins ayant trouvé que M^{lle} Castadot souffrait du cœur, le procureur interroge la déférée sur la situation empire et la maladie exprima.

D. — M^{lle} Becker n'a-t-elle pas soigné sa femme ?

R. — Non, n'est-ce pas elle la soignée comme elle aurait soigné sa mère, ou sa sœur.

D. — Vous n'avez jamais rien remarqué d'anormal en sa attitude ?

R. — Non.

D. — Est-ce que M^{lle} Becker n'a pas fait un testament en votre faveur ?

R. — Si. Mais je crois que, dans son esprit, il était destiné à mon fils.

D. — Proposez-vous des accusations portées par l'accusée contre le témoin, le président interpelle la veuve Becker :

« Vous nous avez dit que vous pouviez prouver par témoin tout ce que vous avez accusé M. Castadot. Où sont vos témoins ? Citez-les, nous les ferons venir. L'accusée. — Je ne saurais pas, M. le président. Si j'avais été libre, j'aurais su le faire. »

D. — Vous soutenez que vous êtes incapable de citer vos témoins parce que vous êtes détenue ?

R. — Oui.

D. — Et vous ne savez rien prouver ?

R. — Non, par discrétion.

Des rumeurs partent de la salle, tandis que M^{lle} Tschoffen dit :

« Les jurés rendront hommage à une telle discrétion. »

M^{lle} Doupage

On entend ensuite M^{lle} Doupage, mère d'une autre victime. Elle est en vêtements de deuil. D'une voix voilée par l'émotion, le témoin évoque la mort de sa fille. Elle raconte qu'elle devint malade après avoir absorbé une tasse de thé préparé par la veuve Becker, thé auquel elle trouva un goût étrange. « Bois-le d'un trait », lui dit l'accusée.

D. — La veuve Becker a-t-elle vu vomir votre fille ?

R. — Elle n'a pas pu le voir.

D. — La mort de votre fille ne vous a-t-elle pas paru suspecte ?

R. — Si, déjà lorsqu'elle est devenue malade. Elle qui était si robuste. J'ai eu le pressentiment qu'une simple tasse de thé n'avait pas pu la rendre malade comme ça. Et j'ai toujours pensé que ma fille n'était pas morte d'une mort naturelle, qu'elle avait été empoisonnée.

Cette déclaration produit une vive impression.

Deux autres témoins sont encore entendus. Ils déclarent que la veuve Becker les empêcha de rendre visite à M^{lle} Castadot.

L'audience est levée à 12 h. 30.

La séance de l'après-midi est reprise à 3 heures

La sœur de M^{lle} Castadot

Les témoins continuèrent à défilé, au sujet du décès de M^{lle} Castadot. La sœur de la défunte déclare que celle-ci est devenue malade après avoir bu une tasse de thé préparé par la veuve Becker.

Le président demande au témoin s'il peut compléter sa déclaration faite à l'instruction, raconte que sa sœur est venue, quelques jours avant sa maladie, se plaindre de M^{lle} Becker. « Elle me traite comme une servante, disait-elle, et hier comme je lui réclamais de l'argent qu'elle me doit, elle m'a menacée d'un couteau. »

Interrogé par le président, l'accusée déclare : « Ce n'est pas vrai, c'est-y possible de dire des choses pareilles ? »

Plusieurs autres témoins sont entendus, au sujet de la conduite de la veuve Becker.

CARNET

Fiançailles
— M. et M^{lle} Georges Bécue-Mahieu sont heureux de vous faire part des fiançailles de leur fille, Claire, avec M. Jean Stockman.

Roubaix, 64 bis, Grand'Rue.

— M. et M^{lle} Robert Stockman-Nuytiens sont heureux de vous faire part des fiançailles de leur fille, Jean, M^{lle} Claire Bécue.

Roubaix, 44, rue de Valmy.

— M. et M^{lle} Albert Bouvy-Wattel, M. et M^{lle} A. Simons-Cateau sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leurs enfants, Agnès et René.

La Madeleine, 218, Av. la République, Roubaix, 65, rue du Trichon.

Cet avis tient lieu de faire-part. 26d

Légion d'honneur

— Dans la récente promotion de la Légion d'honneur, au titre des Affaires étrangères, nous relevons le nom de M. Jean Salgue, originaire de Saint-Silogène (H^{aut}-Loire), nommé chevalier.

Depuis la fin de la guerre, M. Salgue a rempli, sans interruption, avec le plus complet dévouement, les fonctions de délégué pour la France, d'une œuvre de rapprochement entre les étudiants canadiens et les étudiants français.

Grâce à son activité, c'est par centaines que, chaque année, les universitaires du Canada sont venus visiter notre pays.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

— IDEAL-CHAUFFAGE S. A. R. L. 114, Boulevard de la République (Tél. 17.33)

F. LECORVOISIER, seul gérant

de conditions exceptionnelles MAISON DE CONFIANCE 34897

L'affaire de la Fédération agricole du Pas-de-Calais ira en appel

Nous avons signalé dernièrement le jugement par lequel le Tribunal correctionnel d'Arras avait condamné les dirigeants de la Fédération des syndicats agricoles du Pas-de-Calais.

Nous apprenons que les intéressés, imités en cela par M. le procureur de la République, ont interjeté appel du dit jugement.

Les « Gueules Cassées » et la sixième tranche de la Loterie Nationale

Le secrétaire général des « Gueules Cassées » nous prie d'annoncer que les souscripteurs des dixième, onzième et douzième tranches de la face, ont gagné au tirage de la sixième tranche de la Loterie Nationale plus de 18 millions de francs, dont un lot d'un million et deux lots de cinq cent mille francs.

Le total des gains par les souscripteurs de billets « Gueules Cassées » s'élève à la somme de 454 millions de francs.

Ce chiffre important démontre mieux que tout le succès grandiose de l'émission des « Gueules Cassées », en guise de chance et de bonheur pour ceux qui apportent leur souscription à cette œuvre philanthropique dirigée par les mutilés de la face.

Nous rappelons que le billet « Gueules Cassées » est également l'unique billet de l'Union des aveugles de guerre, des Fédérations des amputés, des trépanés de guerre et des plus grands invalides de guerre, associée dans la répartition des bénéfices, à une œuvre de nombreux groupements d'anciens combattants. C'est le seul reconnu par ces groupements de vrais mutilés de guerre.

Ainsi qu'il l'ordinaire, les lots sont payés aux heureux gagnants, sans exception et sans aucune retenue, dès le mercredi 18 juin, 28, rue d'Aguesseau, à Paris, de 9 h. 30 à 12 h.

LETTRE DE BRUXELLES

La situation des étrangers

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 14 JUIN 1938.

Il y a actuellement 320.000 étrangers en Belgique, contre 255.000 avant la guerre; et si des mesures de protection n'étaient pas prises, nous en aurions beaucoup plus encore; ce qui prouve que l'on n'est pas trop mal en Belgique.

L'important, feuillet de naturalisations soumis actuellement à la Chambre, est encore une nouvelle preuve de cette vieille hospitalité exercée depuis longtemps par la Belgique.

Le parti communiste et le groupe marxiste du parti socialiste trouvent cependant que l'on ne va pas encore assez loin dans l'exercice de cette vertu; ils se plaignent de ce que nous n'accueillons pas mieux les réfugiés politiques et de ce qu'ils ne peuvent pas agir plus librement. On devine de quels réfugiés politiques il s'agit en l'occurrence et de quelles libertés rêvent pour eux nos communistes et nos marxistes. Ce n'est pas encore assez pour eux que les réfugiés politiques qu'ils protègent assistent aux réunions et aux cortèges communistes et marxistes, en levant brutalement le poing contre un régime dont ils profitent tout en l'abominant.

Le gouvernement et l'opinion publique pensent tout autrement. Ils estiment que le réfugié qui bénéficie de notre hospitalité a pour devoir : 1°) de ne point se mêler de nos affaires, et 2°) de ne point s'occuper de la situation politique contre le gouvernement de leurs pays.

Ces obligations sont raisonnables. Elles datent de l'époque où M. Vandervelde était ministre de la Justice. Elles sont conformes au droit des gens et au droit international. Nous accueillons l'étranger proscrit; nous lui donnons un toit; nous l'arrachons peut-être à la mort ou à la prison, nous lui permettons de vivre en paix. Mais nous attendons aussi qu'il ne trouble pas notre paix interne et de la loyauté. Le produit bon sens et de la loyauté. Le produit qui ne peut en faire qu'à tête chez nous ne peut que s'en prendre à lui-même si nous l'invoitons à rester tranquille ou à s'en aller.

Il n'y a pas de proscriptions étrangères chez nous. Il y a aussi des traquenards. Or, une règle existe à leur sujet. Ils ne peuvent espérer du travail que s'ils ne forcent pas des Belges et que mer. Il serait paradoxal, en effet, que des Belges soient lésés au chômage, alors que des étrangers auraient la consolation et la fierté de travailler.

Enfin, il y a des étrangers touristes. On leur applique le même régime que leur pays applique aux Belges. Mais il est intéressant de constater que ce sont surtout les réfugiés révolutionnaires qui ont les sympathies des communistes et des marxistes.

—

matin à 17 h., sans interruption (sauf annulations, après-midi, dimanche et jours fériés).

La séance de la septième tranche de la sixième tranche (Grand Prix de Paris 1938) sont en vente partout.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la France entière, ou à Paris, 28, rue d'Aguesseau.

—